

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (SIM et connectivité)

### 1 : Champ d'Application et Opposabilité

\* Les présentes conditions générales de ventes (ci-après, " CGV ") régissent toutes les commandes et tous les contrats de vente ou de fourniture conclus entre la société KUANTIC, SAS au capital de 800 400 euros, RCS Grasse 447 576 778 000 57, ayant son siège à « Les Cardoulines » B2 - 1360, route des Dolines - 06560 VALBONNE, (ci-après, « KUANTIC » ou « la Société ») et ses clients (ci-après, « le Client »).

\* KUANTIC est un fournisseur de connectivité M2M commercialisant des services et abonnements Machine to Machine en association avec la vente sous la marque « M2MCard », de cartes SIM.

\* Le contrat de vente se compose par ordre de priorité décroissante :

1) du bon de commande

2) des conditions spécifiques

3) des présentes conditions générales de vente de KUANTIC

\* Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces conditions, ainsi qu'aux conditions tarifaires en vigueur à la date de souscription, lesquelles sont disponibles dans « l'offre Tarifaire » annexée.

\* Toute condition contraire proposée par le Client est, à défaut d'acceptation écrite de KUANTIC, inopposable à celui-ci, quel que soit le moment où elle a pu être portée à sa connaissance (en ce notamment comprises ses Conditions Générales d'Achat).

\* La passation d'une commande par « le Client » emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles conditions générales d'Achat.

\* Le fait que KUANTIC ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette condition.

\* Dans les zones couvertes par les réseaux GSM/GPRS/EDGE/3G/3G+ exploités par les opérateurs hôtes, la Société fournit un service de connectivité permettant au Client, sous réserve de paiement, d'émettre et de recevoir des communications data, de type texte, ou vocales au moyen de la carte SIM fournie par la Société et installée dans un appareil compatible.

\* Les relations entre le Client et KUANTIC sont contractuellement indépendantes de l'appareil pouvant accueillir la carte SIM.

### 2 : Prise de commande – Modification et Annulation

\* La souscription s'effectue par l'envoi d'un bon de commande au Service clients de KUANTIC, par fax ou par e-mail.

\* Par ailleurs, la souscription est réservée aux entreprises. Le Client s'engage à fournir sur demande de la Société, les documents suivants : un extrait K-bis de moins de trois mois, un RIB, un pouvoir habilitant à contracter au nom de la société, ainsi que la photocopie recto verso d'une pièce d'identité du représentant légal de la société, une adresse email.

Toutes modifications de ces informations (changement de compte bancaire, changement d'adresse) doivent impérativement faire l'objet d'une information par le Client à KUANTIC, dans les plus brefs délais.

\* En cas de non-respect par le Client des dispositions ci-dessus, le Contrat est suspendu d'office, et pourra être résilié de plein droit sous 14 jours, le Client restant redevable des sommes dues sans pouvoir prétendre à aucun remboursement. Les commandes seront systématiquement confirmées par KUANTIC par email.

\* La confirmation de commande désignera les Services et produits et leur référence, la date d'expédition prévue, l'abonnement choisi, ainsi que les Conditions Générales de Ventes que le Client s'engage à honorer.

\* Les délais de livraisons mentionnés dans la confirmation d'ordre sont indicatifs et ne constituent pas des délais impératifs (voir 3). En cas d'erreur dans la confirmation de commande, le Client doit adresser une nouvelle demande de confirmation d'ordre à KUANTIC, que celui-ci adressera par retour d'email.

\* La non réponse à la confirmation d'ordre vaut acceptation de celle-ci par le Client. Les commandes régulièrement confirmées par KUANTIC et auxquelles le Client ne s'est pas opposé dans un bref délai, ne sont pas susceptibles d'annulation ou de modification par le Client, sauf accord écrit de KUANTIC.

\* KUANTIC se réserve le droit de refuser toute commande en cas de motif légitime.

Le Client peut vérifier l'état de sa commande auprès du Service Client, par mail ou par téléphone, ou directement via son compte extranet, s'il y a souscrit.

### 3 : Délais de livraison

\* Tous les délais de livraison, y compris ceux mentionnés sur la Confirmation d'Ordre, et bien que déterminé le plus exactement possible

par KUANTIC, sont indicatifs en ce qu'ils sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport des produits.

\* KUANTIC est par ailleurs autorisée à procéder à des livraisons partielles.

\* En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations, notamment de règlement des factures de KUANTIC.

### 4 : Paiement - Modalités

\* Les conditions de tarification sont détaillées dans « l'Offre Tarifaire » annexée au Contrat, que le client reconnaît avoir signée et accepter les conditions.

\* Les factures mensuelles émises par la société KUANTIC sont immédiatement exigibles à compter de leur réception à défaut de délais de paiement indiqués sur lesdites factures.

\* Tous les frais liés à l'émission des paiements par le client sont à la charge de celui-ci.

\* Le paiement est effectif par l'encaissement aux échéances et non par la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer.

\* Tout défaut ou retard de paiement par rapport à la date d'échéance figurant sur la facture - y compris en cas de non-paiement d'un acompte, est susceptible d'entraîner (à la seule discrétion de KUANTIC) :

- la suspension du Service. Cette suspension sera susceptible d'intervenir sans préavis. Un email d'information sera adressé au Client. Cette suspension entrainera les conséquences prévues à l'article 11.

- la perception d'intérêts de retard calculés à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal à compter du jour suivant la date d'échéance de règlement prévue sur la facture. Ces pénalités seront appliquées, jusqu'au complet paiement des sommes dues.

- la résiliation de plein droit du contrat, si bon semble à KUANTIC, 30 jours après une mise en demeure infructueuse par courrier recommandé. Cette résiliation entrainera les conséquences prévues à l'article 12.

En outre, « le Client » devra payer une indemnité forfaitaire de quarante (40€) euros pour frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement exposés s'avéraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, KUANTIC pourrait demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Les paiements reçus du « Client » s'imputeront d'abord sur les intérêts de retard, puis sur les factures les plus anciennes.

\* En aucun cas le Client ne peut suspendre ses paiements ou procéder à une compensation sans l'accord préalable ou écrit de KUANTIC.

### 5 : Prix

\* Les produits sont fournis au tarif en vigueur à la date de passation de la commande, le Client déclarant avoir pris connaissance des tarifs avant de contracter.

\* Tout changement de prix de la marchandise ou de l'abonnement sera applicable immédiatement à toute commande ultérieure.

\* Le paiement de la facture par le Client emporte acceptation pleine et entière de celle-ci et renonciation expresse à la contester.

### 6 : Livraison

\* Les livraisons sont effectuées dans le monde entier, uniquement en fonction des stocks disponibles et selon l'ordre d'arrivée des commandes.

\* Les cartes SIM sont livrées à l'adresse indiquée par le Client lors de la commande et KUANTIC ne saurait être tenu pour responsable du défaut de livraison en cas de renseignement inexact ou incomplet de la part du Client.

\* Les cartes SIM sont adressées au Client par KUANTIC sous un délai de 5 jours ouvrés à compter de la confirmation de la commande par KUANTIC.

\* La carte SIM demeure la propriété de KUANTIC jusqu'au paiement intégral de son prix. Le Client est cependant seul responsable de son utilisation et de sa conservation dès la livraison.

\* Le Client s'engage à prendre livraison dans les dix (10 jours) qui suivent l'avis de mise à disposition de la marchandise. Ce délai expiré, KUANTIC pourra considérer que la commande est annulée et la vente unilatéralement résiliée par le Client, dans les conditions d'annulation stipulées à l'article correspondant.

### 7 : Réception des marchandises - Réclamations

\* Il appartient au Client de vérifier l'état de la marchandise lors de la livraison de la commande et d'indiquer par mail au Service Client sous forme de réserves manuscrites toute éventuelle anomalie concernant la livraison (perte, destruction totale ou partielle, avarie ou manquant, etc ...).

\* KUANTIC assume à l'égard du Client la responsabilité afférente aux produits livrés conformément à la réglementation en vigueur et garantit en conséquence celui-ci contre toute réclamation ou revendication judiciaire

ou amiable résultant tant des dommages causés aux biens que des dommages causés aux personnes du fait desdits produits.

\* Toutefois KUANTIC ne garantit le Client, au titre des vices cachés pouvant affecter les produits livrés, que dans le cadre d'un remplacement des produits défectueux ou des pièces les rendant impropres à leur usage, sans pouvoir être considéré par le Client comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices auraient pu entraîner.

\* Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

\* KUANTIC, en vue d'évaluer le bien-fondé des réclamations qui lui sont adressées, pourra :

- examiner les marchandises sur site ou les faire examiner par son représentant. À cet égard, le Client devra laisser au tiers désigné par celui-ci toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

- autoriser le renvoi de la marchandise visée par la réclamation. En tout état de cause, ni l'autorisation donnée ni l'acceptation des retours impliquent une acceptation, ou la reconnaissance du bien-fondé d'une demande en dommages et intérêts formulée par le Client. Les marchandises devront impérativement comporter leurs références ainsi que le double de la confirmation d'ordre correspondante.

KUANTIC indiquera alors au Client si les marchandises doivent lui être retournées : dans ce cas KUANTIC précisera au Client le transitaire auquel il doit confier les marchandises, qui devront être retournées dans les sept (7) jours qui suivent les instructions de KUANTIC, dans leur emballage d'origine et en parfait état.

\* Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord écrit de KUANTIC. Toute marchandise retournée sans cet accord pourra être refusée par KUANTIC ou, au choix de cette dernière, tenue à la disposition du Client, et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir, quelle que soit la cause du retour.

\* En cas de non-conformité ou de vices apparent de la marchandise livrée dûment constatés par KUANTIC dans les conditions prévues ci-dessus, le Client obtiendra un avoir net de taxes correspondant au montant de ladite marchandise, à l'exclusion de toute pénalité ou autre indemnité.

\* Toute reprise acceptée par KUANTIC, sous réserve que les marchandises retournées soient dans un état notamment de conditionnement permettant leur commercialisation, entraînera la constitution d'un avoir net de taxes au profit du client après vérification qualitative (vérification du bon état des produits et de leur conditionnements) et quantitative de la marchandise retournée.

#### **8 : Clause de réserve de propriété**

\* KUANTIC conserve la propriété de la marchandise vendue jusqu'au paiement intégral et effectif du prix en principal et accessoires.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la résolution de la marchandise et du Service aux risques et périls du Client.

\* Ces conditions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison de la marchandise, des risques de perte et de détérioration des biens soumis à réserve de propriété, ainsi que de la responsabilité de tout dommage ou préjudice qu'ils pourraient causer, qu'elle qu'en soit la cause.

#### **9 : Condition d'utilisation du Service**

\* Le Client s'engage à utiliser le Service de manière raisonnable en fonction de la finalité de la souscription.

\* Le Client s'engage à ne pas transférer, à titre onéreux ou gratuit, le Service à un tiers, sans l'accord exprès de KUANTIC.

#### **10 : Suspension du Service**

\* KUANTIC se réserve le droit de suspendre le Service, sans que le Client ne puisse se prévaloir d'une quelconque indemnité, en cas :

- de non-paiement d'une facture ou de l'un de ses acomptes dans le délai requis (selon les modalités prévues à l'article 4),

- d'utilisation abusive ou illicite ou frauduleuse du Service, susceptible de porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux droits de tiers.

- d'utilisation anormale ou abusive du Service susceptible de perturber le réseau,

- de non-respect de la finalité de la souscription du Service (telle que prévue à l'article 9),

- de fausses déclarations lors de la souscription ou d'absence de déclaration de changement relatif à ces informations,

- d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire,

- de vol de l'appareil contenant la carte SIM,

- de force majeure,

- de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles.

\* Tout mois commencé est dû, même en cas de suspension du Service, et devient immédiatement exigible.

\* En cas de suspension, quelle que soit la cause, et même s'il s'agit d'un cas de force majeure (tel que le défaut de couverture du réseau dû notamment au retrait d'autorisations administratives ou à l'impossibilité de renouvellement d'un contrat avec un opérateur), le Client devra expressément demander la remise en Service de sa ligne lorsque les causes de la suspension auront disparues. Cette remise en Service pourra donner lieu à facturation.

#### **11 : Résiliation**

\* Le Contrat se renouvelle à son échéance par tacite reconduction à défaut de manifestation d'une volonté contraire de l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai minimum de trois (3) mois avant l'échéance.

L'une ou l'autre des Parties pourra résilier le contrat en cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à l'une de ses obligations, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception d'y remédier restée sans effet passé un délai de trente (30) jours à compter de sa date de notification.

\* Cependant, KUANTIC se réserve le droit de résilier sans préavis ni indemnité le Service si l'une quelconque des causes de suspension du Service se maintient durant plus de huit jours.

\* Même en cas de résiliation du Service, en application de la règle selon laquelle tout mois commencé est dû, le forfait du mois en cours deviendra immédiatement exigible.

#### **12 : Responsabilité - Garantie**

\* En cas d'interruption totale du Service, KUANTIC s'engage à mettre tout en œuvre pour le rétablir dans les meilleurs délais.

\* En cas d'interruption du Service imputable directement et exclusivement à KUANTIC d'une durée supérieure à huit (8) jours, le préjudice subi par le Client peut être indemnisé, sur demande écrite adressée au Service Client accompagnée de tous justificatifs, à hauteur d'une somme qui sera limitée au prorata des jours non utilisés sur la base de l'abonnement mensuel.

\* En revanche, KUANTIC ne saurait être tenu pour responsable des dommages causés par le Client, par des tiers, ou par des cas de force majeure.

\* En cas de perte ou de vol de la carte SIM, une nouvelle carte pourra être obtenue dans un délai de 10 jours ouvrés auprès de KUANTIC au tarif en vigueur, détaillé dans l'Offre Tarifaire.

\* Toute réclamation doit être adressée au Service Client soit par courrier (« Les Cardoulines » B2 - 1360, route des Dolines - 06560 VALBONNE), soit par téléphone (04 89 87 03 16), soit par courrier électronique (commercial@kuantic.com).

\* Toutes informations reçues ou transmises par le Client le sont sous sa seule responsabilité.

\* Le Client reconnaît qu'il sera seul responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite susceptible de porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux droits de tiers.

#### **13 : Informations Confidentielles**

\* Le client accepte de communiquer les informations nécessaires à KUANTIC pour la conclusion du contrat.

\* Les informations à caractère personnel des clients sont recueillies par KUANTIC en conformité avec les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite " Informatique et liberté ". KUANTIC garantit au Client la confidentialité de ces données.

\* Les informations fournies peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées par le Client.

#### **14 : Dispositions finales**

\* La nullité de l'une ou l'autre condition des stipulations des présentes conditions générales de ventes n'est pas susceptible d'entraîner la nullité de l'ensemble de ses conditions.

\* Toute réclamation devra être soumise, préalablement à toute action en justice, au Service client, afin de tenter de trouver une issue transactionnelle.

\* Les présentes conditions sont soumises à la loi française. Le Tribunal compétent en cas de litige sera le Tribunal de Commerce de Grasse.

\* Les parties élisent domicile aux adresses indiquées sur le Contrat.

#### **15 : Inexécution**

\* Si KUANTIC ou le Client d'abstenait, à un moment quelconque, d'exiger l'exécution par l'autre Partie de l'une de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales de Vente, son droit de l'exiger à tout moment par la suite n'en subsisterait pas moins intégralement.

\* De plus, le fait pour l'une des Parties de renoncer à se prévaloir de l'inexécution par l'autre Partie d'une clause des présentes, ne signifiera pas que ladite Partie a renoncé aux droits que lui confère ladite clause ou toute autre clause des Conditions Générales de Vente.